

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 19 septembre 2023.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT Davis, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurencé, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène, MAIGNAN Brigitte.

SECRETARE DE SEANCE : BERNU Sylvain

Délibération n°2023-088

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 4

INTERNATIONNAL SUBVENTION EXEPTIONNELLE – SEISME AU MAROC

Dans la nuit du 7 septembre, un séisme de magnitude 7 a frappé la province d'Al-Haouz, au centre du pays, près de la ville de Marrakech. Le bilan humain du séisme ne cesse d'augmenter. Afin de concrétiser cet élan de solidarité, Cités Unies France a décidé d'ouvrir un fonds de solidarité pour les collectivités touchées par cette catastrophe. Les fonds de solidarité de Cités Unies France permettent une réponse collective, concertée et efficace des collectivités territoriales françaises pour venir en aide aux territoires touchés.

La Ville de Lamballe-Armor exprime son soutien et souhaite venir en aide aux populations et aux collectivités territoriales. Il est proposé en conséquence d'affecter un crédit de solidarité (0,16 € par habitant).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 2 670 € à Cités Unies France pour le fond de solidarité à la suite du tremblement de terre au Maroc,

- DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget primitif 2023,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

2 OCT. 2023

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor




Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

5 OCT. 2023

De la publication le

5 OCT. 2023


Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale